

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** 20/04/2023
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, LEYMARIE Anne-Marie.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, COUDERC Véronique,
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Objet : Réduction de la subvention 2023 accordée à l'association la souche de Parnac.

M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 3/2023 du 6 mars 2023, vous avez alloué une subvention de 1 500 euros à l'Association « la souche de Parnac » dans le cadre de l'organisation de la manifestation Festi'vendanges.

L'association a informé Mr le Maire que la manifestation Festi'vendanges n'aura pas lieu cette année.

Mr le Maire propose de réduire la subvention d'un montant de 1000 €, et d'attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de 500 € à l'association la souche de Parnac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération n° 3/2023 du 6 mars 2023 ;

- Décide, la réduction de la subvention de fonctionnement de 1 500 euros allouée par la commune de Parnac à l'association la souche de Parnac et le versement d'une subvention de 500€.

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,